

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 janvier 2025 - 20h – salle du Conseil municipal

Convocation du 14 janvier 2025

Procès-Verbal

Présent(e)s : Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Nadine BOUILLON, Lionel GUIARD, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Estelle LECANU, Isabelle GRAMMARE, Aurélien DELHOMME, Eric BOUHANA, Frédéric CORGIER

Excusés : Jean-Pierre GOUDARD (pouvoir à Lionel GUIARD)

Absentes : Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Ludivine CHAUMERON

Désignation du secrétaire de séance : Estelle LECANU est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2024

Le compte-rendu sera publié.

DELIBERATIONS

Ouverture de crédits anticipés de 25 % du budget d'investissement de 2024

Cela permet de continuer les investissements en amont de la validation du budget, sinon cela oblige à attendre mi-avril.

Adopté à l'unanimité

Ouverture de crédits en dépenses au compte 45411 et recettes au compte 45412 pour les dépenses faites dans le cadre du sinistre

Nous avons engagé des frais suite au sinistre incendie du centre village : gardiennage, expert judiciaire et expert bureau structure, et également en fin d'année : gardiennage, expert judiciaire et expert bureau structure, barrières tôlees...

A ce jour entre 15 000 et 20 000 euros engagés.

Cette somme va être demandée aux propriétaires en fonction de la valeur locative. Les titres de recette seront émis.

Ces comptes doivent être ouverts pour permettre cette opération.

Nous proposons de mettre la somme de 30 000 euros sur ces comptes.

Adopté à l'unanimité

Aparté :

Si nous devons engager des sommes plus conséquentes, ces mêmes comptes pourront être utilisés pour équilibrer dépenses et recettes.

COR : modification de la compétence informatique

La compétence avait été transférée des communes vers la Cor avant notre mandat.

Les budgets ont considérablement augmenté (en outre à cause de la cyber sécurité).

Sera pris en charge par la COR : le « Socle commun » : postes de travail des agents, Outils de base (comptabilité, paie, état civil, urbanisme), Ecole

Seront à notre charge les dépenses spécifiques : dans notre cas, le logiciel cantine / garderie, le logiciel de la bibliothèque, poste de la bibliothèque

Sinon, l'autre solution consisterait à payer auprès de la COR en fonction d'un catalogue de services

Débat : l'ensemble du conseil trouve que nous sommes vraiment mis devant le fait accompli au dernier moment, sans possibilité d'analyser les prix payés par la COR ou de demander des devis auprès de prestataires externes.

La grande majorité des présents demande au Maire de voir avec la COR le coût induit par cette modification de compétence.

La décision est reportée au prochain conseil municipal pour délibérer.

Avenant à la convention d'assistance à la passation des marchés publics avec la COR

Nous avons une convention avec ce service qui est très compétent, mais les coûts de ce service ont augmenté. La commune ne paye que si elle sollicite ce service pour une assistance avant ou durant un marché public.

Adopté à l'unanimité

Cession de chemins ruraux : ouverture d'enquête publique

Certains chemins ruraux peuvent être déclassés pour être cédés à des particuliers. Deux demandes sont parvenues à la mairie :

- Chemin derrière le domaine 1891 par les propriétaires du Domaine
- Chemin au-dessus du réservoir le Michel, ce chemin a quasiment disparu, par M et Mme Lamy

Les propriétaires des parcelles jouxtant ces chemins vont être questionnés pour savoir s'ils veulent acheter aussi ces chemins.

Le commissaire enquêteur vient la semaine prochaine pour venir constater sur place.

L'ensemble des frais sera à la charge des acheteurs.

Le prix proposé est de 1 euro pour le chemin vers M et Mme Lamy ainsi que pour la parcelle en faveur de la famille Echallier.

Un échange de parcelle a déjà été proposé dans le cadre du domaine

Adopté à l'unanimité avec l'ensemble des frais à la charge des demandeurs.

Déclassement de l'ex-voirie communale et fixation du prix au m²

Situation : la Grange Poupet

Il y a un triangle de 60m² qui est en litige avec la famille Echallier : ce morceau figure sur un ancien plan de la famille comme appartenant à la propriété Echallier alors que c'est un tronçon de voirie communale sur le cadastre actuel.

La proposition consiste à déclasser puis vendre cette parcelle pour 1€ symbolique.

L'ensemble des frais sera à la charge des acheteurs

Adopté à l'unanimité

Arrêt de la modification du PLU

Au vu des changements qui arrivent dans les prochaines années, et du prix (10 000 euros) des nouveaux bilans demandés pour le bilan carbone et l'étude environnementale, nous proposons de ne pas finaliser cette modification.

Par ailleurs, la COR prévoit de faire voter un transfert de compétences des PLU vers un PLUI donc des changements sont à prévoir dans les mois et années à venir.

L'arrêt de la modification du PLU est mis au vote :

Contre : 1

Abstention : 1

Adopté : 9

Amendes de police 2024 : acceptation de la subvention et engagement de réaliser des travaux
Subvention du chemin de la Presle, nous avons obtenu 6000 euros

Adopté à l'unanimité

AUTRES SUJETS

SYTRAL : avis sur la mobilité des territoires

La COR propose une analyse de leur document. Nous devons dire d'ici fin février si nous sommes d'accord ou si nous avons des remarques.

Note :

Pascale Jomard a apporté son soutien à une pétition des parents d'élèves pour obtenir un arrêt route de Thizy. Le Sytral a donné son accord.

La DDT nous demande notre avis sur un projet de panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles

Elle nous demande juste notre avis.

La zone serait autour de la zone du Gathier.

Plutôt favorables : 4

Plutôt contre : 5

Sans avis : 2

Droit de préemption (DIA)

Maison AB 850

Régularisation AS228

Vente de la maison parcelles AB540+542

Vente d'un garage AB441

La commune ne préempte pas

Informations sur le sinistre

La situation est compliquée et implique 6 propriétaires, 6 assureurs, 7 experts, et les maîtres d'œuvre, les experts nommés par le tribunal judiciaire.

L'indemnisation dépend du devenir du bien, et est beaucoup plus faible dans le cas d'une déconstruction.

Or les experts souhaitent une purge.

Ce sont les 2 maisons du milieu qui sont les plus fragiles donc la déconstruction commencerait par ces 2 maisons là.

Des devis sont encore en attente, et une entreprise + 1 maître d'œuvre unique devraient être choisis. Ce devis devra être partagé entre les différentes parties. Nous attendons donc, le retour d'information dans la semaine, à priori.

Informations des commissions communales :

Repas de village :

Le repas du village a réuni 73 adultes et 6 enfants, dont 19 personnes de + de 75 ans

17 colis distribués à l'Ehpad

43 bons cadeaux sont à distribuer

Feu d'artifice

Un devis est demandé pour 2025 / Frédéric Corgier

Une demande de spectacle a été faite par une troupe d'agriculteurs/artistes le 6 juillet

Ce spectacle serait gratuit, nous leur répondrons favorablement.

Subventions aux associations

Les dossiers sont en attente pour le 30 janvier.

Une demande a été faite par le BIG pour ranger de futurs poteaux, il faudra aller voir sur place pour vérifier qu'il y a assez de place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13.

